



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2237

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Maison de l'international - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2237

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Maison de l'international - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté du 11 février 2008.

L'engagement financier de la Communauté urbaine au titre de cette convention de site s'élève à 40 M€, soit 22 M€ sur la recherche, en priorité sur les infrastructures et équipements de recherche, et 18 M€ sur l'enseignement supérieur et la vie étudiante, sur des projets collectifs du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université de Lyon, sur les projets de mise au standard d'accueil des établissements ainsi que sur le développement d'une offre nouvelle de logement étudiant à vocation sociale (CROUS).

Cette convention de site prévoit notamment sur le volet enseignement supérieur la construction de la Maison de l'international.

Le projet de Maison de l'international constitue un complément au projet de Centre universitaire des quais inscrit également dans ce CPER.

Une étude de définition a abouti, en juillet 2008, à un programme sur la base duquel un concours pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancé. La désignation du titulaire de ce marché en juin 2010 permet d'aborder la phase opérationnelle de ce projet immobilier.

Le programme global de la Maison de l'international regroupe plusieurs équipements comprenant notamment, le siège du PRES et son administration, le Centre international d'accueil des chercheurs étrangers, un amphithéâtre de 360 places, et un lieu de réception pour le PRES (sous maîtrise d'ouvrage du CROUS et qui fera l'objet d'une délibération distincte).

Le montant total de l'opération s'élève à 10 M€.

L'opération PRES - Maison de l'international

Le Rectorat de l'académie de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le coût de construction de la Maison de l'international s'élève à 8,4 M€.

La répartition financière entre les différents financeurs s'établit comme suit :

- Conseil Régional : 7,4 M€
- Communauté urbaine : 1 M€

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 € en dépenses.

Compte tenu de son montant, la subvention d'équipement correspondante au profit du Rectorat de l'académie de Lyon fera l'objet d'une décision du Bureau de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction de la Maison de l'international dans le cadre de la convention d'application du site de Lyon du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme A1-Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire sur l'opération n° 2425 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2011, 400 000 € en 2012 et 400 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.